

## Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE

Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr

**Collectivement, pour gagner et changer le Monde !**

Depuis plus d'un an, dans un contexte de pandémie, le président et son gouvernement multiplient les attaques et les politiques destructrices, tentant de profiter de la situation pour ressortir des cartons la réforme des retraites, amplifier la mise à mal de la sécurité sociale (par le projet de complémentaire santé et autre nouvelle branche de la Sécu) et imposer une réforme inique de l'assurance chômage.

Ils communiquent à l'envi sur leurs objectifs de transformation de la société devenue comme par enchantement sans classes et sans rapports de force grâce à de l'argent « magique » public coulant à flot au profit d'un tout petit nombre selon la théorie libérale et capitaliste du ruissellement.

Ils prônent la « start-up nation » au nom d'un réformisme ultralibéral plaçant chacun en concurrence avec tous les autres, concurrence matinée d'un modernisme numérique visant à réduire sans cesse les financements des services publics de proximité.

Ils visent, par une loi de Transformation de la Fonction publique à contester et à affaiblir le rôle des syndicats comme acteurs de la démocratie sociale au profit d'un dialogue direct entre un chef (d'État, de service...) et un peuple d'individus (d'agents, de citoyens...) qui ne vaudraient que par sa docilité.

Cette politique affaiblit et met en grande difficulté tous les services publics, notre bien commun, et les éloignant peu à peu des citoyens et citoyennes qui en ont pourtant un besoin vital pour leur vie quotidienne (santé, éducation, culture...).

**Toute cette politique est un jeu très dangereux, car elle aggrave toutes les fractures de notre société, elle affaiblit toutes les valeurs de solidarité et provoque repli sur soi, division et haine de l'autre.**

Pour la FSU48, l'avenir meilleur que nous espérons pour toutes et tous, ne se construira que collectivement.

Notre Fédération, porteuse de mandats de transformation sociale, ne recule pas face à la tâche à accomplir, tant nationalement que départementalement. Son investissement est quotidien pour la défense des actifs sur ses divers champs de syndicalisation. Défendre le monde du travail, défendre l'intérêt général en luttant contre les inégalités, en émancipant par l'éducation, en garantissant l'égalité des droits sont notre quotidien.

Pour atteindre ces objectifs, développer les services publics, assurer une protection sociale pour toutes et tous, construire un « Monde d'après » plus respectueux des enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont les chantiers ouverts.

**Cette démarche sera menée à son terme avec des syndicats plus forts. Il ne tient qu'à chacun de vous de faire ce choix du collectif et d'en convaincre largement autour de vous.**

Les enjeux sont fondamentaux puisqu'il en va du devenir de la démocratie sociale mais aussi de la démocratie fortement ébranlée et mises à mal par les choix politiques mis en œuvre.

Hervé FUMEL



DEPOSE LE 02/06/2021



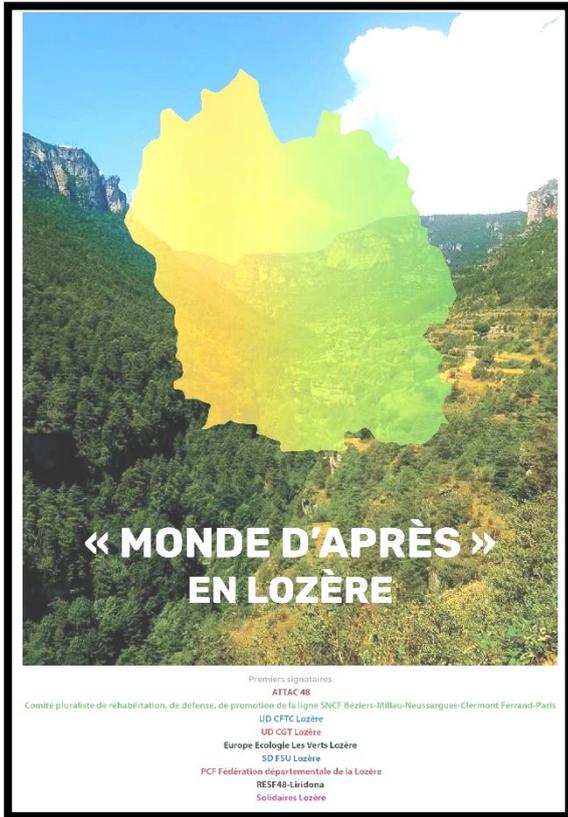
### SOMMAIRE

- P 2 *Monde d'après Lozère*
- P 3 *La FSU régionale s'adresse aux élus et groupes politiques*
- P 4/5 *Réforme de l'assurance chômage*
- P 6 *Policier et assistante sociale*
- P 7 *Sécurité Sociale Alimentaire*
- P 8 *Action sociale*

**12 Juin à 11 h**

**TOUTES ET TOUS  
au  
Marché de MENDE**

**Contre les idées  
d'extrême-droite**



Après la publication fin novembre 2020 et la diffusion (à 5000 exemplaires) du livret récapitulant les propositions et objectifs du Collectif « Monde d'après » Lozère qui, à ce jour, réunit neuf organisations départementales (FSU, CGT, Solidaires, CFTC, RESF, Collectif Rail, ATTAC, PCF, EELV), les travaux se sont poursuivis dans plusieurs directions, malgré toutes les difficultés posées par le confinement.

L'idée d'irriguer le plus grand nombre possible de responsables et décideurs départementaux a incité à demander audience auprès de Mme la Préfète, de Mme la Présidente du Conseil départemental, de Mme la Sénatrice et de M le Député. Une audience s'est tenue le 19 mai auprès de Mme Sophie Pantel qui a partagé l'ensemble des propositions et objectifs portés par le Collectif. Une autre se tiendra le 18 juin auprès de M le Député pour poursuivre ce travail de persuasion.

Le calendrier électoral corrigé a aussi permis au Collectif de faire connaître ses propositions à l'ensemble des candidats titulaires et suppléants (hors RN) de tous les cantons lozériens avec l'envoi d'un exemplaire du livret et d'une lettre d'accompagnement.

Les 34 propositions nationales mises au point en avril 2020 par le Collectif « Plus jamais ça ! » auquel le collectif départemental est affilié, ont été retravaillées et mises à jour durant les deux derniers mois.

La FSU participe activement à ce travail et à la mobilisation pour faire signer la pétition nationale

<https://fsu.fr/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/>

Elle a été aussi très active dans la mise au point du rapport « Pas d'emplois sur une planète morte »

<https://fsu.fr/rapport-pas-demploi-sur-une-planete-morte/>

édité le 7 mai avec l'ambition de faire progresser dans un ensemble de propositions collectives les ambitions économiques, sociales et environnementales. La FSU48, au sein du Collectif départemental, a pu faire remonter de nombreux amendements qui ont été discutés et travaillés lors des Assises nationales des 28 et 29 mai.

Enfin, une conférence de presse bien suivie par les média a permis le 28 mai de faire mieux connaître le Collectif départemental, ses objectifs et propositions pour le département et son ouverture auprès de toutes celles et tous ceux (organisations comme particuliers) qui souhaitent œuvrer pour que le « Monde d'après » en Lozère ne soit pas le « Monde d'avant en pire ».

Hervé FUMEL





**Malgré l'opposition des syndicats,  
Malgré la situation dégradée et incertaine de l'emploi,  
Malgré l'annulation partielle d'une première version par le Conseil d'État,  
le gouvernement maintient une réforme de l'assurance-chômage, conforme aux exigences des instances européennes.**

**La réforme rendra plus difficile l'ouverture des droits et réduira fortement et arbitrairement les allocations des salariés précaires.  
Les mesures contre les contrats courts sont insignifiantes.**

Le gouvernement a promulgué le 30 mars 2021 un décret réformant l'assurance chômage à partir du 1er juillet. Ce décret remplace celui de 2019, dont une grande partie avait été annulée par le Conseil d'État.

Cette réforme est inacceptable au moment où la situation de l'emploi est particulièrement difficile, où de nombreuses entreprises n'embauchent pas, où certaines sont menacées de faillite, où les emplois mêmes précaires se sont asséchés, alors que la France est menacée d'une explosion du chômage, masquée jusqu'à présent par le dispositif dit de chômage partiel (ou d'activité partielle). Cette réforme est inacceptable au moment où la précarisation des emplois dans la sphère publique ne fait qu'augmenter également.

**Aujourd'hui,  
déjà, moins d'un  
demandeur d'emploi sur  
deux est indemnisé.**

**Demain,  
plus d'un demandeur  
d'emploi sur deux sera  
impacté par cette réforme**

**Le nouveau mode de calcul pénalise fortement celles et ceux qui ont des périodes de chômage dans leur carrière.**

Selon l'Unedic,

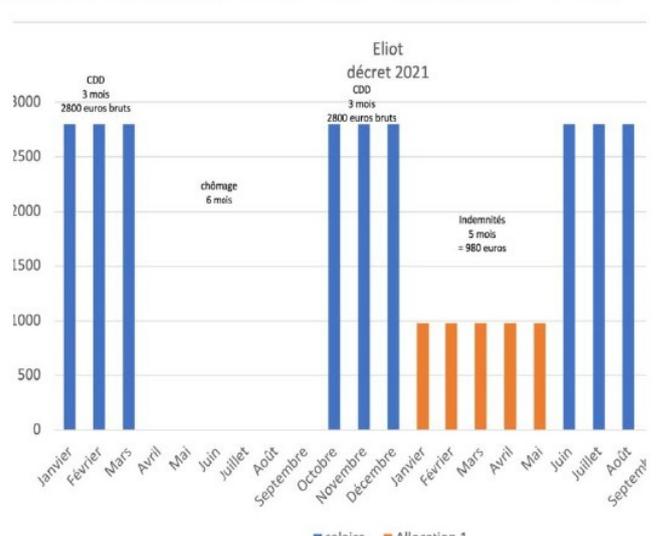
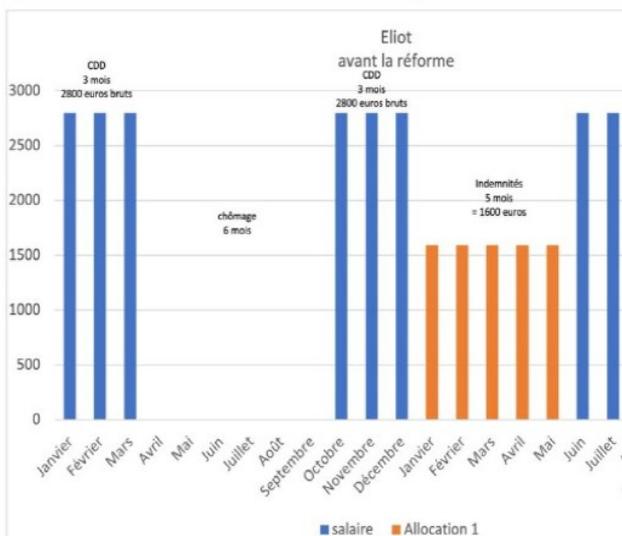
- × la mesure réformée réduira de 1 milliard les prestations chômage,
- × la mesure affectera 1,5 million de chômeurs (soit 43% des nouveaux chômeurs),
- × ceux-ci auront une baisse moyenne de 17% de leur allocation, de 915 à 757 euros par mois.

L'exemple d'Eliot :

Eliot a d'abord un CDD de 3 mois rémunéré 2800 euros bruts mensuels, une période de chômage de 6 mois, puis un nouveau CDD de 3 mois avec la même rémunération. Il est au chômage 5 mois, puis retrouve un CDI.

**Avant > 1600€ / mois d'allocations**

**Après 980€ / mois = soit -620€ par mois = - 40%**



**Les allocataires impacté.e.s par la réforme  
sont des travailleurs et travailleuses précaires,  
qui travaillent de façon discontinue,  
souvent sur des emplois peu qualifiés  
et rémunérés à des salaires proches du Smic, particulièrement les femmes.**

Un comble pour une réforme qui veut inciter les chômeurs à reprendre un travail...  
La réforme consacre des effets papillon : un seul contrat (fût-il très court) peut avoir des conséquences très importantes et sur une très longue durée !

Elisabeth traverse une période de 10 mois de chômage après un CDD de 4 mois au Smic.. Elle n'a droit à rien car à ce moment-là la réforme est entièrement déployée et il faut désormais avoir travaillé 6 mois pour toucher l'indemnité. Elle finit par décrocher un CDD de 10 mois, toujours au Smic, qui débouche ensuite sur une nouvelle période chômée, qui dure 10 mois. Elle a désormais droit à l'allocation. Elle aura un droit à 680 euros par mois.

Elle décroche un job mieux rémunéré à l'issue de sa deuxième période de chômage (1 900 euros brut durant 10 mois). A nouveau au chômage, avec un salaire de 1 900 euros, si on a un emploi stable, on peut espérer toucher 1 120 euros.

Malheureusement, le premier CDD de 4 mois d'Elisabeth lui a valu une allocation moins élevée mais plus longue. Il lui reste donc un reliquat important : sur les 24 mois de droit à 680 euros, elle n'en a consommé que 10. Reste donc 14 mois de reliquat à 680 euros par mois. Les règles de l'assurance chômage prévoient bien un « droit d'option » mais les conditions d'utilisation de ce droit d'option, qui étaient déjà restrictives avant la réforme, le sont encore plus désormais. Et Elisabeth ne peut pas y avoir accès car son reliquat est trop important.

Bref, la réforme lui fera donc subir une perte de 7 400 euros sur les 21 000 euros auxquels elle aurait pu prétendre sans le nouveau calcul du Salaire Journalier de Référence, soit 35 % de moins. Si elle n'avait pas accepté ce premier CDD de 4 mois, elle aurait bénéficié d'une allocation de 980 euros dans sa première phase d'indemnisation et de 1 120 euros dans la seconde.

## Cas de salariés à 2800 euros

Des inégalités de traitement qui vont du simple au cinquantuple.

À salaire égal et emploi égal, l'indemnisation pour un même épisode de chômage de 30 jours peut varier du simple au cinquantuple (de 1 à 47,1 pour être précis; 1460 euros de différence) en fonction de la date de survenance de cet épisode et de la répartition des emplois dans la période de référence.

L'Unedic constate que les nouvelles modalités de calcul, qui doivent entrer en vigueur le 1er juillet, auront pour effet

"de verser moins d'allocations journalières à un salarié qui reprend une activité à cheval sur deux mois qu'au salarié ayant repris une activité d'une même durée au cours d'un seul et même mois civil".



De plus, la réforme met en place la **dégressivité des allocations pour les hauts revenus**. Cela a un triple aspect idéologique :

- plafonner le montant de l'indemnité chômage (actuellement de l'ordre de 7700 euros) introduisant l'idée que certains bénéficient trop des droits chômage ;
- réintroduire l'idée fautive selon laquelle la dégressivité accélérerait le retour à l'emploi ;
- réduire l'adhésion des cadres à la protection sociale en dégradant les bénéfices qu'ils en tirent (légitimes dans une optique assurantielle), et aller vers un système individualiste, une assurance individuelle signant l'arrêt de mort d'un système basé sur la solidarité.

**Toutes et tous concerné-es,  
de part et d'autre du bureau Pôle emploi  
Exigeons l'abrogation de la réforme  
de l'assurance-chômage !**

## *Policier, assistante sociale, hommage national et rassemblement devant l'Assemblée Nationale ...*

*Même s'il faut se méfier des raccourcis, la parallèle est saisissant...*

Le 23 Avril 2021, Stéphanie Montfermé, **une fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, est assassinée à l'arme blanche** au commissariat de Rambouillet. Une cérémonie d'hommage national présidée par le premier ministre, Jean Castex, a eu lieu le vendredi 30 avril

Le 6 mai 2021, la police nationale est une nouvelle fois en deuil. Des policiers en intervention dans le centre-ville d'Avignon sont la cible de tirs. **Un policier, Eric Masson, est mortellement touché par balles**. Le premier ministre Jean Castex a participé le mardi 11 mai à Avignon à un hommage national en son honneur.

Le mercredi 12 mai 2021, **Audrey Adam, conseillère en économie sociale et familiale du Conseil départemental de l'Aube est décédée dans l'exercice de ses fonctions**, tuée lors d'une visite à domicile dans le cadre d'un accompagnement professionnel personnalisé.

Personne ne devrait mourir en effectuant son métier. Audrey ADAM intervenait dans le cadre de ses missions de services publics, **pourtant ce meurtre n'a pas eu d'écho particulier dans les médias nationaux et le gouvernement ne s'en est pas ému publiquement**.

L'absence de réactions des pouvoirs publics nationaux et de la représentation nationale a choqué le secteur. C'est une nouvelle démonstration du peu de considération et d'intérêt dévolu à ce champ professionnel. Les actions accomplies au quotidien, indispensables à la cohésion sociale, ne sont pourtant pas mises en valeur. Les travailleurs sociaux, qui sont majoritairement des femmes, assurent des missions d'intérêt général auprès des populations fragiles, précarisées, isolées.

La période sanitaire et le climat anxiogène qui l'accompagne, ont dégradé l'état psychologique, économique, social de la population. Depuis le début de la pandémie et au cours des périodes de confinement, les travailleurs sociaux ont fait la preuve de leur engagement professionnel. Ils ont démontré leur sens du service public, leurs compétences, leur créativité et aussi leur sens des responsabilités pour assurer la permanence des missions de service public auprès des personnes vulnérables.

Dans ce secteur, **à l'image de beaucoup d'autres du service public, la crise est antérieure au Covid-19 et s'est trouvée renforcée par la pandémie**. Partout sur le territoire, le SNPES-PJJ-FSU dénonce la charge de travail de ces professionnels.les qui explose et ce dans un contexte de recul global des services publics de proximité. La philosophie des politiques sociales menées actuellement visant à une réponse individualisée va souvent à l'encontre de valeurs de solidarités et de cohésion sociale portées par ces professions. Pour que les professionnels.les du champ du travail social puissent continuer à assurer leurs missions de service public sans risquer pour leurs vies et leur sécurité, il est indispensable d'accroître les moyens humains et financiers pour assurer leurs différentes missions.

Le 19 Mai, une intersyndicale a appelé à manifester son soutien à la police républicaine devant l'Assemblée Nationale, rejointe par des représentants politiques et le ministre de l'intérieur en personne...Le Snuitam-FSU, branche du Ministère de l'Intérieur, a alors fait savoir son attachement, par respect pour leur collègue défunt, sa famille et ses proches, à ce qu'aucune récupération politique et partisane ne soit faite lors de ce rassemblement.

**Ce rassemblement s'est ainsi transformé en une opération politique réactionnaire ayant pour finalité un renforcement de l'État policier.**

Le rôle des politiques n'est pas qu'ils fassent acte de présence à ce rassemblement à des fins purement médiatiques mais qu'ils agissent pour le service public de sécurité par des actes concrets. Alors que les violences policières se multiplient pour empêcher que s'exprime, dans la rue, la résistance des jeunes et des salariés à la formidable succession des contres réformes dont ils sont victimes, il est inacceptable que des organisations syndicales remettent en cause la justice et l'État de droit en manifestant devant l'Assemblée Nationale, soutenues par le ministre de l'Intérieur et des groupes politiques.

**Conception « particulière » des principes républicains d'égalité et de fraternité, non ?**

Stéphane BARNINI



Depuis longtemps le SNETAP-FSU milite aux côtés des collectifs, syndicats et organisations paysannes **pour un autre modèle agricole plus respectueux de l'environnement, garantissant l'accès à des produits de qualité et à des prix rémunérateurs pour les paysans.**

La crise sanitaire et le premier confinement ont montré l'intérêt de la population pour la consommation de produits alimentaires de qualité distribués en circuits courts. Toutefois, il demeure particulièrement ardu de défendre l'agriculture paysanne, ses coûts assumés et les prix qui en découlent face à la problématique de l'inégalité économique et sociale qui perdure voire s'accroît. Même si les relocalisations, les commercialisations, dans le cadre d'AMAP par exemple, ou les ventes à la ferme ont contribué à modifier les comportements d'achats et d'alimentation, les expériences montrent la sous-représentation des catégories à faibles revenus sans parler des plus précaires.

Depuis deux ans, **les membres du « collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation » échangent et construisent un projet de société à la hauteur des enjeux agricoles et alimentaires.** Forts d'expériences bien plus anciennes, ils partagent leurs expériences et leurs points de vue pour essayer de **« penser les institutions d'une socialisation de l'agriculture et de l'alimentation »**... Tout un projet ! Le travail sur la sécurité sociale de l'alimentation est parti d'un partage de constats des impacts de notre modèle économique sur les conditions actuelles de production agricole et alimentaire, sur les conséquences environnementales de nos systèmes d'alimentation et sur les violences alimentaires provoquées par l'absence de droit à l'alimentation et la place de variable d'ajustement donnée à l'alimentation.

C'est sur la base de ces constats qu'est née l'idée d'une **garantie du droit à se nourrir reposant sur le même principe que celui du droit à se soigner introduit dans le régime général de la Sécurité Sociale.** Il s'agirait de créer une nouvelle branche « alimentation » qui concernerait à la fois la production, la transformation et la consommation avec un objectif pour la population : « se nourrir bien ».

Le projet de Sécurité Sociale Alimentaire a été pensé et travaillé par plusieurs collectifs et syndicats : Ingénieurs sans Frontières, Agrista (agriculture et souveraineté alimentaire), les Civam (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), la Confédération Paysanne, Réseau salariat entre autres. C'est à l'issue des Assises de l'alimentation organisées par la Confédération paysanne en 2017 que plusieurs aspects notamment apparaissent nécessaires pour changer les modèles agricoles et l'accès à l'alimentation :

- permettre à toutes et tous de choisir une alimentation de qualité ;
- lutter contre la précarité alimentaire ;
- élaborer démocratiquement la demande alimentaire.

Ainsi est née l'idée de se doter d'institutions à même d'appliquer le droit à l'alimentation sur le modèle de celles qui ont donné naissance au droit à la santé en 1946 a vu le jour. **L'alimentation deviendrait alors un bien commun.**

**La Sécurité Sociale Alimentaire offrirait à tout le monde des moyens d'accès à une alimentation de qualité choisie comme la carte Vitale permet l'accès aux soins.** Elle permettrait aussi de maintenir notre agriculture avec des prix rémunérateurs pour les producteurs qui feraient le choix d'être conventionnés.

Le fonctionnement tel qu'il est pensé actuellement est que chaque individu ait une carte Vitale Alimentaire avec un crédit à définir, mais pensé **autour de 150 euros minimum** dans un premier temps (sachant que c'est la somme cible dans les milieux de l'aide alimentaire pour couvrir les besoins même si cela n'est pas encore suffisant pour une alimentation de qualité). Cette somme **permettrait l'achat direct de produits ou d'accéder à la restauration collective publique.**

La question de l'abondement de la caisse n'est pas arrêtée mais plusieurs pistes sont envisageables : une cotisation progressive par tous les salariés ? une cotisation sur les profits des entreprises ? autres sources à envisager ?

Cette sécurité sociale alimentaire est pensée comme étant un levier pour une transformation du système de l'alimentation vers une démocratie alimentaire mais aussi comme un levier contre la précarité alimentaire accentuée par la crise sanitaire.

Stéphane BARNINI



La crise sanitaire que nous vivons a fortement impacté la vie quotidienne des agent-es et de l'ensemble de la population, faisant apparaître les priorités fondamentales : la santé, l'alimentation, le logement... La FSU s'engage au quotidien pour préserver les moyens pour vivre des travailleur-ses et de l'ensemble de la population, pour lutter contre les inégalités sociales, pour défendre les droits et principes fondamentaux.

L'action sociale accompagne la vie quotidienne des agent-es et participe à promouvoir leurs droits : alimentation et restauration de qualité, logement décent, enfance et vie familiale, vacances, loisirs, culture... Par nos revendications, plusieurs prestations ont progressé ces derniers mois. Les budgets alloués doivent être augmentés en conséquence et utilisés à plein. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accompagnement du handicap et de la dépendance sont des objectifs prioritaires dans la définition des prestations.

Le statut général des fonctionnaires dans son article 9, prévoit la définition et la mise en œuvre de l'action sociale par les personnels eux-mêmes. La FSU est particulièrement attachée à ce mode de gouvernance.

Les agent-es doivent pouvoir facilement s'adresser à leurs représentant-es du personnel et à leur administration pour bénéficier des prestations et faire connaître leurs besoins.

Restauration du personnel

Chèques-Vacances

Prestation pour la garde des jeunes enfants (CESU 0/6 ans)

Participation aux frais de séjour des enfants allant en centres de loisirs

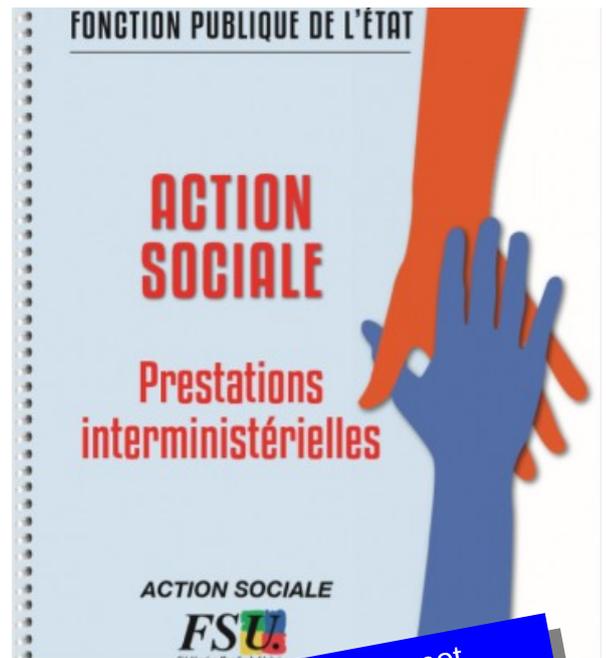
Aide aux parents en repos

*Ce guide de la FSU sur les prestations interministérielles d'action sociale a pour objectif de permettre à chaque agent-e d'avoir une bonne connaissance des prestations offertes, de savoir à qui s'adresser pour les obtenir, de connaître l'utilisation des crédits alloués.*

Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans

Aides matérielles, secours

Aide au maintien à domicile des fonctionnaires retraités de l'État



A voir sur notre site internet  
<https://fsu48.fsu.fr/>

## POUR QUI ?

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État :

- Agent.e.s titulaires et stagiaires en position d'activité ;
- Agent.e.s contractuel.le.s en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité

Par ailleurs, les établissements publics, autonomes dans leur gestion, mettent en place les prestations qu'ils souhaitent pour les agent.e.s qu'ils rémunèrent.